

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_43
id. 1851

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
(S.D.A.N.)**

Initié en mai 2011, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de Tarn-et-Garonne (S.D.A.N.) s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2001 par le Conseil Départemental, en faveur du développement des Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C., cf. annexe 1).

Fidèle au cadre fixé par l'Etat, qui permet de solliciter son soutien financier, le S.D.A.N. de Tarn-et-Garonne a pour objectif d'apporter à tous les Tarn-et-Garonnais un débit internet performant d'au moins 5 mégabits par seconde (soit 10 fois le débit minimum actuel), à échéance 2025.

Pour cela, une stratégie d'intervention publique a été mise au point en complémentarité de l'action financée par les opérateurs privés, notamment le déploiement de la fibre optique pour tous sur les huit communes de l'agglomération du Grand Montauban (soit près de 40 000 prises).

Pour les 14 EPCI concernés par l'investissement public, (soit environ 80 000 prises) la mise en œuvre du S.D.A.N. se décline en un scénario de mix des technologies évalué à 52 millions d'euros. Il s'appuie sur :

- **la fibre optique** (pour près de 40 000 prises, dont des sites publics et professionnels, cf. annexe 2), qui constitue la technologie la plus performante et la plus pérenne, mais aussi la plus coûteuse,

- **la montée en débit du réseau cuivre** (pour près de 5 000 prises), par le biais d'interventions structurantes sur le réseau cuivre de l'opérateur Orange, lorsque la réglementation le permet,

- **la montée en débit et les extensions des réseaux hertziens** existants, permettant aujourd'hui la desserte de zones peu denses, pénalisées par l'absence d'ADSL, notamment,

- **le financement de solutions satellitaires** pour les foyers isolés (3 500 prises), politique d'ores et déjà opérationnelle.

Je vous précise que concernant près de 30 000 prises restantes non concernées par ces interventions, le niveau de service actuel, supérieur à 5 mégabits/s, ne justifie pas d'intervention publique compte-tenu de l'objectif du S.D.A.N..

Ce scénario a été **validé par l'Assemblée Départementale le 5 Juillet 2012** (à l'exception de la composante réseaux hertziens qui s'appuie sur une politique spécifique adoptée lors de la séance du 28/29 janvier 2015 (cf. annexe 3)).

Depuis la validation du S.D.A.N. par l'Assemblée Départementale, plusieurs étapes ont été franchies :

- les discussions avec l'Etat, les EPCI et les opérateurs, en 2012 et 2013, qui nous ont conduits à rajouter une **option de collecte fibre optique** au projet, soit **16 millions d'euros** supplémentaires et à nous orienter, vers la création, avec les EPCI, d'un **syndicat mixte ouvert** pour la mise en œuvre du projet, lors de l'Assemblée Départementale du 28 Juin 2013,

- le **dépôt de notre S.D.A.N.** dans le cadre de l'appel à projets national « Fonds pour la Société Numérique » (F.S.N.), le 17 septembre 2013,

- l'obtention de l'**accord de principe** du Premier Ministre pour le financement du S.D.A.N. par l'Etat, à hauteur de **23,8 millions d'euros** (sur une assiette de 64 millions d'euros) dans le cadre du F.S.N., le 17 juillet 2014,

- l'obtention d'une première **subvention du Conseil Régional** à hauteur de **6,3 millions d'euros** (sur une assiette de 48 millions d'euros), le 19 Novembre 2014,

- la mise en place d'une **politique départementale de soutien financier à l'équipement de réception internet par satellite** pour les bâtis isolés, en novembre 2014, que je vous propose aujourd'hui d'**élargir à l'équipement de réception internet via les réseaux hertziens** (cf. annexe 4) conformément au principe de neutralité technologique auquel appelle l'Etat pour prendre part au cofinancement de notre dispositif,

- le lancement d'un **schéma d'ingénierie** Très Haut Débit, en décembre 2014, pour modéliser les réseaux à créer, affiner les chiffrages et intégrer les dernières **évolutions techniques et réglementaires** qui permettront d'en optimiser les coûts et d'en élargir l'impact notamment concernant les possibilités de montée en débit du réseau cuivre de Orange,

- la mise en place d'une **politique départementale de soutien financier en faveur du renforcement et de l'extension des réseaux wifi hertziens existants**, en janvier 2015, à destination des EPCI qui souhaitent définir sur certains secteurs leur stratégie d'aménagement numérique en ce sens,

- le **transfert entre les communes et les EPCI de la compétence 1425-1** du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relative à l'établissement et à l'exploitation de réseaux de communications électroniques, dans la perspective d'une adhésion à un Syndicat Mixte Ouvert qui portera le S.D.A.N. et le mettra en oeuvre. Depuis le 3 Juin 2015, **les 14 EPCI ont délibéré** pour se doter de la compétence d'aménagement numérique.

Pour poursuivre dans cette voie, d'ici la fin de cette année, plusieurs actions sont à mener (cf. annexe 5) :

- **Finaliser le schéma d'ingénierie** et le chiffrage pour permettre aux EPCI de valider une déclinaison locale du S.D.A.N., en bénéficiant des derniers ajustements réglementaires, notamment concernant les possibilités de montée en débit de l'ADSL, désormais plus nombreuses,

- **Préparer la constitution du syndicat mixte**, en saisissant notamment la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) conformément à l'article L.5211-45 du C.G.C.T.

Dans la perspective de la création d'un syndicat mixte ouvert pour mettre en oeuvre notre projet d'aménagement numérique, et dans la mesure où la quasi totalité des EPCI se sont dotés de la compétence pour engager les discussions dans ce sens, **je vous propose aujourd'hui de prendre position pour la création d'un syndicat mixte ouvert** dont nous aurons à entériner les statuts et le périmètre lors de notre prochaine assemblée.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert qui regrouperait a minima le Département et les EPCI de Tarn-et-Garonne et qui serait chargé de mettre en œuvre le S.D.A.N. dans le cadre du service public des communications électroniques prévu à l'article L.1425-1 du CGCT ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à la consultation de la CDCI et à la création du Syndicat Mixte Ouvert ;
- Valide les modifications de la politique « dispositif de subvention pour l'acquisition et l'installation d'équipements de réception satellitaires » pour y inclure le soutien à l'acquisition et à l'installation de kits de réception internet par réseaux hertziens, et de renommer cette politique en conséquence.

Pour : 29

Contre : /

Abstention : 1

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC